



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mai à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de GAILLAC D'AVEYRON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François LACAZE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice	10
Nombre de conseillers présents	10
Nombre de suffrages exprimés	10

Présents : Messieurs François LACAZE, André SOLIGNAC, Gérard DURAND, Daniel BURGUIERE, Vincent CALMELS, Mathieu LEBRETON, Pierre RIGAL, Guilhem SOLINHAC, Cyril FOUET, Madame Maëlle TALLEC.

Excusés :

Ordre du jour :

SIEDA :

- Transfert de la compétence « Eclairage Public »
- Achat énergies renouvellement 2026
- Proposition rapport de contrôle

Régie cantine

Budget Assainissement - décision modificative n°1

SMICA Centrale d'Achat

Demande d'achat d'un chemin communal

Demande de matérialisation d'un chemin de randonnée

Divers devis :

- Réfection d'un mur de la mairie,
- Sol de la salle des fêtes,
- Réfection d'une toiture de bâtiment

Questions diverses.

1. Approbation du PV du Conseil du 05 avril 2024

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal du Conseil du 05 avril 2024.

2. SIEDA : transfert de la compétence « Eclairage Public »

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la délibération du SIEDA relative au transfert de la compétence « Eclairage Public »

- décide d'autoriser le transfert au SIEDA de la compétence optionnelle Travaux et maintenance d'éclairage public
- autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition ainsi que tous documents relatifs à ce transfert de compétence.

3. SIEDA : achat énergies renouvellement 2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de renouveler l'adhésion au groupement de commande pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière énergétique.
- Décide d'adopter cette nouvelle convention qui se substitue à l'actuelle au 1^{er} janvier 2026, ce qui permettra de continuer d'avoir accès aux travaux du groupement.

4. Proposition : rapport de contrôle sur l'éclairage public communal

Monsieur le Maire informe le conseil que le rapport réalisé par le SIEDA sur l'éclairage public, fait apparaître que la mise en place de LED généreraient d'importantes économies.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Souhaite au préalable, se renseigner sur le matériel proposé
- Décide de mettre ce sujet à l'ordre du jour du Conseil Municipal de septembre afin de rassembler plus d'éléments sur le sujet.

5. Régie cantine

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide, de créer une régie Cantine avec un « Dépôt de Fonds au Trésor ».
- Décide, de nommer Mme BERGOUNHON Nadine en tant que régisseur titulaire et Mr BURGUIERE Daniel en tant que suppléant.

6. Budget assainissement DM N°1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide, d'établir une décision modificative sur le budget 36101 Assainissement :
- Article 6061 – 110.00 euros
- Article 673 + 110.00 euros.

7. SMICA / Centrale d'achat

Monsieur le maire informe le conseil que le SMICA envisage de créer une centrale d'achat. Cela permettra aux collectivités adhérentes de bénéficier notamment de prix attractifs. Cette adhésion est gratuite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte d'adhérer à la centrale d'achat créée par le SMICA.

8. Demande d'achat d'un chemin communal :

Le Maire présente au Conseil Municipal, la demande de Mr Laurent SAINT-BEAUZEL souhaitant acquérir un chemin communal. Il prendrait à sa charge tous les frais consécutifs et nécessaires à cette acquisition.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Est favorable à cette cession,
- Une enquête publique préalable à cette cession sera faite.

9 . Demande de matérialisation d'un chemin de randonnée

Le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la famille FOUQUET-GAUBERT, sollicitant la possibilité de baliser les chemins communaux qui relient l'espace Sport Nature de Séverac l'Eglise, jusqu'à Cornuéjouls.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte le balisage et autorise la famille à placer une plaque explicative en mémoire à Emmanuel FOUQUET.

9. Divers devis

- réfection d'un mur de la mairie

Monsieur le maire présente à l'assemblée le devis de M COMBRET Didier et TOURETTE Arnaud relatif à la réfection du mur de soutènement de la mairie, ce dernier s'élève à 1 890,00 € + 1 200,00 € .

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte le devis de M. COMBRET Didier et TOURETTE Arnaud.

- Sol de la salle des fêtes de Gagnac

Le devis concernant la réfection du sol de la salle des fêtes de Gagnac s'élève à 5 824.00 €.

Il est évoqué que la mise en peinture du sol risquait de le rendre glissant.

Il est décidé de mettre ce projet en attente.

10. Dématérialisation des actes et autorisations d'urbanisme

Un nouveau portail pour le dépôt des demandes d'urbanisme sera accessible pour tous les administrés à partir du 8 juillet, et permettra notamment de :

- se renseigner sur le règlement et le zonage d'un terrain
- saisir de façon dématérialisée une demande d'acte ou autorisation d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme informatif, Certificat d'Urbanisme opérationnel, Permis de Construire, Permis de Démolir, Déclaration Préalable, Permis d'Aménager ainsi que les permis modificatifs des dossiers)
- et de suivre l'avancement du ou des dossiers dématérialisés.

Tout en présentant de nombreux aussi bien pour les administrés que pour la commune, en plus de l'intérêt environnemental.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22H30.

Signatures

Le secrétaire de séance :

Le Maire :